



La scolarisation des élèves en situation de handicap

Fidèles à la volonté de St Jean-Baptiste de La Salle, qui a voulu une école pour tous, les établissements portant aujourd'hui son nom mettent un point d'honneur à ne pas faire du handicap un obstacle aux parcours scolaires, aux études supérieures et à la future vie professionnelle des jeunes.

16-17

Vers une école inclusive

18-20

Reportage au collège et lycée de Kerplouz LaSalle. Un avenir pour tous

21

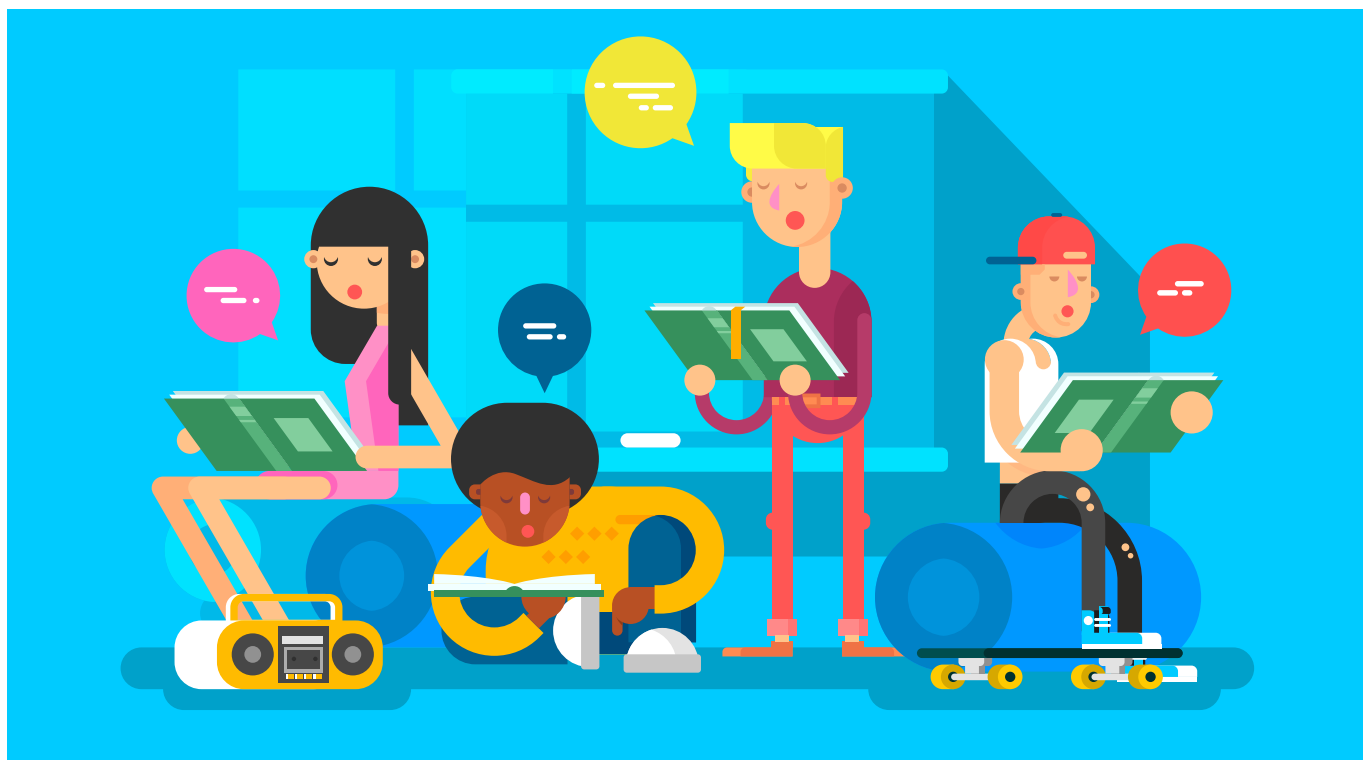
Portrait: Xavier Quernin, chargé de mission handicap à l'Institut Polytechnique UniLaSalle Sur tous les fronts.

22-23

Interview Isabelle Moretton, directrice de l'Institut de jeunes sourds Plein Vent « La coopération entre les structures médico-sociales et le milieu scolaire doit être renforcée »

Vers une école inclusive

341 500 enfants en situation de handicap sont scolarisés dans les écoles, collèges et lycées français contre 100 000 en 2006. Une progression certes spectaculaire mais qui ne règle pas tous les problèmes...



Depuis la loi du 11 février 2005 donnant droit à tout enfant, quelle que soit sa situation, de s'inscrire dans un établissement près de chez lui, les élèves en situation de handicap sont de plus en plus nombreux à fréquenter les écoles, collèges et lycées. En 10 ans, le nombre de ceux suivant des études supérieures a même triplé. Mais dans les salles de classe ou cours de récréation, personne ne peut se satisfaire de ce bilan quantitatif car la capacité à proposer à ces jeunes une école pleinement inclusive se heurte encore à de multiples obstacles...

Rien d'étonnant si depuis plusieurs années déjà, les pouvoirs publics ont décidé de prendre des mesures pour approfondir la collaboration entre le milieu scolaire et le secteur médico-social, veiller à ce que les élèves soient mieux accompagnés pendant les temps scolaires et périscolaires et qu'ils sortent de l'école avec

un diplôme. Car malheureusement, les élèves handicapés connaissent une scolarité discontinue qui ne facilite pas leur parcours.

■ L'accompagnement, un maître mot

En 2017, bien conscient de ces difficultés, le médiateur de l'Education nationale, Claude Bisson-Vaivre, avait ainsi proposé dans son rapport annuel une série d'améliorations pour le bien-être des élèves handicapés à l'école. Parmi les mesures dévoilées : la simplification des dispositifs, l'augmentation des moyens et une meilleure formation des équipes éducatives. Lors de la campagne électorale de 2017, le candidat à la présidence de la République, Emmanuel Macron, avait souhaité aller plus loin en annonçant vouloir « permettre à chaque enfant en situation de handicap d'aller à l'école ». Il s'était alors notamment engagé à créer « tous les postes d'Auxiliaires de vie scolaire (AVS)

nécessaires pour que les enfants vivant en situation de handicap puissent aller à l'école ».

Depuis, Sophie Cluzel, la secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées, a souhaité « *moderniser, professionnaliser et pérenniser les emplois d'AVS* », dont le rôle est fondamental. Les auxiliaires de vie scolaire (AVS) sont en effet de véritables « anges gardiens » qui accompagnent certains enfants handicapés au quotidien. A leurs côtés, pendant et même en dehors des cours, ils leur permettent de pouvoir s'intégrer, de suivre les enseignements et de gagner en autonomie en suivant une scolarité dans un cadre classique.

■ Des moyens supplémentaires mobilisés

Concrètement, le gouvernement avait annoncé à la rentrée 2017 la mise en place d'une meilleure formation des enseignants et des personnels d'encadrement, une collaboration accrue avec le secteur médico-social au sein des établissements, la création de 8000 postes de plus d'accompagnants et une multiplication de classes adaptées: ouverture d'Unités locales d'inclusion scolaire (ULIS) et d'Unités d'enseignement externalisées (UEE). Parallèlement, la secrétaire d'Etat avait annoncé vouloir créer des emplois pérennes. Recrutés sur des contrats aidés, les AVS souffrent d'une grande précarité qui ne facilite pas les recrutements et donc la scolarisation des élèves en situation de handicap. D'où l'objectif louable des pouvoirs publics de faire évoluer ce statut.

La rentrée 2018 devait s'accompagner, du moins sur le papier, de nouvelles avancées. Le ministre de l'Education nationale, Jean-Michel Blanquer, et Sophie Cluzel ont affirmé qu'il y aurait plus de 10000 postes d'accompagnants supplémentaires, sous le statut d'Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap (AESH), plus pérenne que celui d'AVS. Le gouvernement envisage par ailleurs de confier leur gestion aux chefs d'établissements. D'autre part, 100 postes d'« enseignants ressource » supplémentaires ont été créés pour continuer à améliorer la formation du personnel éducatif. Libérés de leurs tâches éducatives pour un maximum de 50 % de leur temps, ces professeurs interviennent auprès d'élèves en difficulté en apportant un encadrement soutenu qui favorisera leur réussite. Une expérimentation de pôles inclusifs d'accompagnement localisés dans chaque académie ayant pour objectif de mieux coordonner les moyens humains via une amélioration de l'organisation des aides et des actions pédagogiques, éducatives et thérapeutiques

va être testée dès septembre. L'objectif étant qu'à la fin du quinquennat, l'école soit la plus inclusive possible. Une concertation avec les parents d'élèves, les enseignants, les accompagnants et les associations pour travailler concrètement sur la continuité des parcours et améliorer l'environnement scolaire est à ce titre planifiée.

Ces avancées seront-elles suffisantes? Pas si sûr tant le sujet dépasse – et de loin – la seule question des moyens. Accueillir les élèves en situation de handicap demande également de faire preuve de générosité et d'ouverture aux autres et à la différence. Une révolution copernicienne à laquelle participent les établissements lasalliens!

Ombeline de Louvigny



REPÈRES

Autisme : la France doit rattraper son retard

Là où le Royaume-Uni scolarise 70 % des enfants autistes, le taux en France ne s'élève qu'à 40 %, ce qui correspond à 45000 enfants. La stratégie nationale pour l'autisme présentée en avril 2018 entend garantir la scolarisation effective des enfants et des jeunes, cet engagement étant la première des priorités. Dorénavant, dès l'âge de trois ans, tous les enfants concernés seront accueillis dans des établissements et se verront proposer des parcours adaptés à leurs besoins dès ce stade et jusqu'au lycée. Le plan prévoit aussi de faciliter l'accès des jeunes qui le souhaitent à l'enseignement supérieur, via, là aussi, des parcours adaptés. Pour cela, 344 millions d'euros seront débloqués entre 2018 et 2022, c'est presque deux fois plus que lors du précédent plan. L'objectif est de proposer un accompagnement dès les premiers troubles, avec un minimum de reste à charge pour les familles. « *Dans beaucoup de pays, on n'attend pas que le diagnostic soit stabilisé pour intervenir. C'est la clé pour éviter les pertes de chances et permettre à ces enfants de rentrer à l'école maternelle* », explique Sophie Cluzel. Des « forfaits intervention précoce » pour diminuer drastiquement le reste à charge, vont être créés, 90 millions d'euros y seront ainsi consacrés.



© LIOSIE FAUTHOUX

KERPLOUZ LA SALLE À AURAY

Un avenir pour tous

Au collège et lycée de Kerplouz La Salle à Auray, les jeunes en situation de handicap ont toutes les cartes en main pour réussir leur scolarité et partager des moments forts avec leurs camarades, grâce à l'organisation de nombreux événements ouverts à tous et placés sous le signe de la fraternité.

U

n cadre enchanteur, des formations haut de gamme, des élèves heureux... Qui n'a pas un jour rêvé de pouvoir étudier dans un environnement aussi prometteur ? Les 600 élèves du collège-lycée de Kerplouz La Salle situé en Bretagne, dans le Morbihan, sont bien conscients de la chance qui est la leur ! Sur le site exceptionnel de sept hectares, se croise d'ailleurs une jeunesse qui au-delà de ses différences partage une même envie de se former, de la classe de 4^e jusqu'en BTSA, en formation initiale comme en formation continue ou en apprentissage, aux métiers du secteur de l'aménagement paysager, de l'environnement, de l'horticulture et du service à la personne. Et les élèves en situation de handicap ne sont pas les derniers à répondre à l'appel... Non sans raison :

ici, tout est fait pour les aider à réussir leur scolarité sans avoir l'impression d'être relégués dans un « établissement spécialisé ». Bénéficiant d'un enseignement adapté, ils peuvent aussi retrouver, pour certains cours, les autres élèves et partager avec eux certaines activités parascolaires.

■ Un enseignement adapté

Pour les élèves de 16 à 20 ans souffrant de troubles pouvant aller d'un simple retard cognitif léger à l'autisme, et ayant reçu une notification de la Maison départementale de l'autonomie justifiant ainsi qu'ils ont une fragilité et des difficultés scolaires, une ULIS (Unité localisée d'inclusion scolaire) adaptée à leurs besoins a ainsi vu le jour. Un parcours et un emploi du temps personnalisés ont été mis en place en début d'année. Au programme : des cours adaptés à leur niveau mais aussi des stages en entreprise leur permettant d'affiner leur projet professionnel, de connaître leurs envies et leurs capacités et des enseignements centrés sur des pratiques liées à la vie de tous les jours, comme par exemple apprendre à rendre de la monnaie. Pour Nicolas, âgé de 17 ans, arrivé en Ulis suite à des problèmes de concentration, ce sas a été d'une très grande utilité. C'est au cours de ce cheminement que le jeune homme s'est rendu compte de son envie de préparer un CAP Paysage. « *Il me tarde que cela commence !* », sourit-il, non sans une certaine confiance en lui retrouvée. Le passage en Ulis joue d'ailleurs souvent un rôle de déclic. « *A la fin de leur cursus ULIS, les élèves peuvent également, s'ils le souhaitent aller plus loin et par exemple passer un bac pro* », explique Danièle, une des 6 AVS de Kerplouz. En effet, les programmes qui sont étudiés en cours sont ceux du niveau requis pour passer le diplôme du Certificat de formation générale (CFG). La pédagogie différenciée mise en place permet d'avancer au rythme de chaque élève et l'effectif réduit des classes profite à un meilleur encadrement.

■ Une solution pour chaque élève

Les élèves ayant une déficience intellectuelle, et donc un besoin d'accompagnement plus global, peuvent se tourner vers l'IME (Institut Médico Educatif) et l'IEFPA (Institut Educatif de Formation Adapté Professionnel). 16 élèves y sont actuellement accueillis. Ils arrivent généralement à 14 ans et y restent jusqu'à 20 ans. Financés par l'assurance maladie, lorsque l'intégration scolaire en milieu ordinaire

La classe des élèves sourds de Kerplouz



Des élèves sourds et malentendants bénéficient dans l'établissement de cours dispensés par des membres de l'association des professeurs interprètes et par des professeurs diplômés du CAPEJES (Certificat d'Aptitude à l'Enseignement des Jeunes Sourds). Depuis l'obtention de ce diplôme en 2007,

Magalie Janés enseigne dans l'établissement, de la maternelle au BTS, toutes matières confondues. Cette année elle accompagne 10 élèves. Certains de ses cours sont donnés uniquement aux élèves sourds et malentendants dans une salle dédiée. D'autres sont suivis dans les salles de classes où les jeunes sourds sont mélangés avec les élèves n'ayant pas de handicap. Son rôle consiste alors à interpréter les propos de l'enseignant en langue des signes. Magalie donne aussi des cours de paroles. Au même titre qu'un orthophoniste, elle travaille sur le phonème, sur l'intelligibilité... Comme ses collègues, elle enseigne également auprès de jeunes dysphasiques qui représentent 10 % des élèves de Kerplouz.

n'est pas envisageable, ces établissements assurent une prise en charge éducative, pédagogique et thérapeutique adaptée à l'ensemble des besoins de chaque jeune. Une éducatrice spécialisée est en relation en permanence avec les familles et s'occupe des projets sociaux de ces jeunes. Vers 18 ans leur capacité à vivre en appartement sera évaluée. Ils y sont préparés via des ateliers – travail du bois, espace vert, pâtisserie, cuisine (apprendre à faire un repas, élaborer un menu, les courses...) – adaptés au monde du travail. Une psychologue intervient également dans le parcours. « L'échec scolaire fait partie intégrante de l'histoire de ces élèves », explique Bouchra, une des deux enseignantes spécialisées de l'IEFPA de Kerplouz qui encadre un maximum de 8 élèves ●●●

... par classe. Son objectif est de les réconcilier avec le milieu scolaire, mais sa finalité est qu'ils trouvent un métier. « On ne peut pas obliger un jeune qui a une mémoire assez fragile à apprendre les tables de multiplication. Je suis juste là pour leur donner des outils. Ces jeunes iront principalement en ESAT

FOCUS

DIMA : un dispositif innovant

Au-delà de l'accompagnement des jeunes en situation de handicap, Kerplouz souhaite venir en aide à tous les élèves en difficulté. C'est pour cette raison que le DIMA (Dispositif d'initiation aux métiers de l'alternance) a été créé. Ce parcours d'un an permet aux collégiens âgés de 15 ans de découvrir un ou plusieurs métiers en alternance tout en poursuivant l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences. Débouchant au bout d'un an sur la signature d'un contrat d'apprentissage, il offre à tous ceux qui hésitent sur leur futur métier, l'opportunité de choisir en connaissance de cause tout en demeurant sous statut scolaire. « Ce dispositif les aide aussi à gagner en assurance. Souvent, ils arrivent courbés mais repartent droits, ayant passé entre temps le Certificat de formation générale, l'équivalent du Brevet des collèges », observe Jonathan Roche, le responsable informatique de l'établissement.



Bouchra Porrot et Marie-Line intervenantes de l'IME Ange Guepin.

(Etablissement et Service d'Aide par le Travail, en milieu protégé). Les domaines de compétences y sont variés : cuisine, jardin... », précise-t-elle.

■ Un travail de sensibilisation

Si Kerplouz a su mettre en place des enseignements adaptés aux élèves en situation de handicap, il veille aussi à établir des ponts entre eux et les autres jeunes. Aux murs et cloisons, l'établissement préfère le dialogue et la connaissance réciproque. Tout au long de l'année, de nombreux événements, ouverts à tous, sont organisés. On trouve sur le site internet de l'école, des tutos réalisés par des élèves malentendants pour apprendre certains signes. Un vendredi soir par an, au sein du lycée, un dîner dans le noir permet aux élèves de se mettre dans la peau d'une personne aveugle. Une journée des talents regroupe tous les jeunes de l'école qu'ils soient handicapés ou pas. C'est l'occasion pour eux de mettre en avant certaines de leurs capacités (musique, théâtre...) et à tous les élèves de se mélanger.

Des associations comme celles des chiens guides d'aveugle ou de l'APF France Handicap (anciennement « Association des Paralysés de France ») viennent aussi à la rencontre des élèves dans l'établissement. Un partenariat entre la ville d'Auray, pour un parcours touristique de la ville pour les personnes handicapées, a même été établi avec l'école. Via Le SEMIL (Service Éducatif de la Mission Internationale Lasallienne), certains professeurs ont pour leur part travaillé sur un chantier en Albanie avec des élèves de Kerplouz et des jeunes en situation de handicap venant d'une association extérieure. Ce projet a été entièrement financé par les élèves de l'établissement qui se sont investis pendant trois ans dans cette action de longue haleine ! Ces activités et la bienveillance déployée par l'équipe éducative permettent à tous les jeunes de trouver leur place et de relever ce qui représente encore un sacré défi !

Ombeline de Louvigny et Laurence Estival

portrait



Xavier en entretien avec les jeunes de l'institut UniLaSalle (Beauvais).

© LIONEL FAUTHOIX

XAVIER QUERNIN, CHARGÉ DE MISSION HANDICAP À L'INSTITUT POLYTECHNIQUE UNILASALLE (BEAUVAIS, ROUEN ET RENNES) Sur tous les fronts

La situation de handicap ne doit en aucun cas être un obstacle au parcours scolaire et au projet professionnel. Tel est le crédo de l'école d'ingénieurs UniLaSalle porté par le chargé de mission Xavier Quernin, sur tous les fronts, pour l'inscrire dans la réalité.

Ouvrir grandes les portes de l'enseignement supérieur aux étudiants en situation de handicap. L'établissement qui accueille 2 800 élèves sur ses trois campus, dont une centaine accompagnés par la mission handicap (soit 3,54 % de l'effectif) a confié à Xavier Quernin le soin de veiller au respect de cette philosophie. « *Je suis chargé de mettre en place tous les dispositifs visant à faciliter la vie des étudiants en situation de handicap afin qu'ils ne se découragent pas dans leur scolarité* », explique-t-il. Une tâche considérable qui lui a déjà permis de proposer un accompagnement individualisé pour chaque étudiant concerné avec des aménagements spécifiques pour les cours et les examens ou de bien vérifier que tous les bâtiments soient accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour mener des projets spécifiques nécessités par les handicaps dont sont porteurs certains étudiants - adaptation du mobilier, présence d'un interprète en langue des signes française... - Xavier n'hésite pas à tirer des sonnettes, en quête de sponsors. Sans oublier l'organisation une fois par an d'un grand événement pour sensibiliser les autres étudiants et salariés au handicap.

La mission de Xavier ne s'arrête pas au niveau de ces trois campus. En dehors de son poste d'éducateur, il est responsable du groupe handicap de la

Conférence des grandes écoles (CGE) mais il est aussi membre du Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH). Le CNCPH constitue un cadre privilégié de dialogue entre les organisations représentatives des citoyens handicapés et les pouvoirs exécutifs et législatifs. C'est également l'un des principaux lieux où peuvent se concevoir les initiatives permettant la meilleure prise en compte possible du sujet de l'inclusion. Le chargé de mission voit ainsi passer tous les textes en préparation et peut donner des conseils.

Depuis quelques temps, il a aussi porté son combat au niveau international car le bouillant chargé de mission handicap qui met aussi un point d'honneur à accompagner les étudiants en situation de handicap dans leurs projets de mobilité internationale, s'est heurté à un certain nombre de difficultés comme par exemple quand il s'agit d'organiser un suivi médical sur place pour un étudiant porteur d'une maladie invalidante ou de permettre la prise en charge des transports adaptés pour les étudiants étrangers qui veulent venir en France... Fort de cette expérience, il a proposé, il y a un an, avec trois associations (la Conférence des Grandes Écoles, la Fédéch et Hamploi CED), la création du Statut International d'Etudiants en Situation de Handicap (#SIESH sur les réseaux sociaux) permettant d'aller plus loin que ce qui est prévu aujourd'hui dans le cadre du programme Erasmus. En attendant la validation de cette proposition par les états membres de l'ONU, ce groupe de travail a déjà marqué des points : en mai dernier, à l'issue d'une grande campagne de sensibilisation, il a obtenu un engagement de la secrétaire d'État au handicap.



Itinéraire d'un jeune paumé - Xavier Quernin - roman - éditions Publibook, 2012 (à partir de 15 ans). Sélection Prix Handi-Livres 2012 C'est l'histoire d'une magnifique amitié, entre deux adolescents cassés, l'un par la maladie, l'autre par l'abandon. Deux jeunes qui vont grandir, devenir des frères, grâce à l'attention et à l'aide mutuelle qu'ils s'apporteront.

Ombeline de Louvigny et Laurence Estival



DK

Isabelle Moretton, Directrice de l'Institut de jeunes sourds « Plein Vent »

Après une première partie de carrière en qualité de psychologue en pédopsychiatrie puis auprès de jeunes enfants en situation de handicap, Isabelle Moretton poursuit son parcours dans le milieu médico-social. Elle devient cadre de direction, auprès de jeunes en situation de handicap moteur. En 2018, elle prend la direction de l'Institut médico-social de Jeunes Sourds Plein Vent à Saint-Etienne. Chaque année, environ 130 jeunes, âgés de 6 à 20 ans y sont accompagnés.

« La coopération entre les structures médico-sociales et le milieu scolaire doit être renforcée »

Permettre à chaque enfant en situation de handicap d'aller à l'école était l'une des grandes promesses d'Emmanuel Macron pendant la campagne présidentielle. Aujourd'hui où en est-on ?

L'inclusion scolaire est déjà une réalité. De l'école primaire à l'enseignement supérieur en passant par les collèges et les lycées, de plus en plus de jeunes fréquentent ces établissements. La loi de 2005 d'ailleurs fait de l'accueil de ce public une obligation. Chez nous, à Plein Vent, les élèves qui souffrent de surdité bénéficient d'un accompagnement adapté. Chaque année, nous accueillons et accompagnons 130 jeunes sourds, âgés de 6 à 20 ans, atteints de surdité moyenne, sévère ou profonde, avec ou sans troubles associés. Notre objectif est de les aider à préparer leur insertion professionnelle en travaillant avec eux et avec leur établissement scolaire sur un projet individualisé. Mais nous pourrions sans aucun doute aller encore plus loin dans le processus d'inclusion si une coopération accrue se mettait en place entre notre structure qui relève du secteur médico-social et les établissements scolaires comme nous en vivons depuis de nombreuses années avec l'établissement voisin La Salle Saint-Etienne.

Quelles sont selon vous les priorités ?

L'organisation de formations communes à l'accueil des jeunes en situation de handicap entre les institutions comme les nôtres et le

milieu scolaire pourrait constituer un bon levier. Elles nous permettraient de mieux nous connaître, de mieux nous comprendre et au final de mieux articuler nos interventions au service des jeunes et de leur projet professionnel. Nos structures médico-sociales ne sont pas suffisamment considérées comme des services ressources pour les établissements scolaires et c'est dommage car nous avons développé une véritable expertise. A Plein Vent, nous proposons d'ailleurs des formations pour nos salariés mais aussi pour des publics extérieurs que ce soit dans le domaine de la sensibilisation au handicap ou dans des domaines plus techniques comme celui de l'apprentissage de la langue des signes.

Beaucoup de jeunes en situation de handicap rencontrent des difficultés pour intégrer un établissement scolaire, pourquoi ?

Plusieurs freins sont aujourd'hui mis en avant. Il y a d'abord les problèmes de communication avec les jeunes déficients auditifs et plus généralement aussi avec tous les élèves souffrant de handicap. Peu d'établissements sont suffisamment armés. Les enseignants ne sont pas non plus suffisamment formés. Ils manquent de connaissances sur ces sujets et plus globalement d'outils méthodologiques qui pourraient les aider dans leurs tâches. L'inclusion en milieu scolaire ordinaire pose aussi la question de la gestion de classes à effectifs élevés et qui plus est



FOCUS

avec des publics très hétérogènes. Autre facteur explicatif : les ressources médico-sociales ne sont pas suffisamment déployées en milieu scolaire ordinaire. Mais au-delà, il y a surtout des freins liés aux difficultés scolaires des élèves souffrant de handicap qui résultent notamment de cette situation de handicap. D'où la nécessité d'intervenir le plus en amont possible pour éviter l'accroissement de ces difficultés.

Comment l'accompagnement se fait-il à Plein Vent ?

Nous avons plusieurs types d'intervention : nous pouvons accueillir les élèves dans le cadre de l'Institut de jeunes sourds, en internat à la semaine, ou bien en semi-internat (à la journée), voire en internat séquentiel. Nous développons des accueils souples et modulables pour être au plus près des besoins et des attentes des jeunes et des familles. Au niveau scolaire, les jeunes sont inscrits en milieu ordinaire et rejoignent leurs classes de référence soit, comme dit plus haut, à temps partiel (10 % à 60 %) soit à temps plein. L'accompagnement peut également se faire dans le cadre d'un service qui intervient le plus souvent sur les lieux de vie des jeunes, que ce soit à l'école ou à leur domicile. Ces jeunes doivent vivre dans leur famille et être scolarisés en milieu ordinaire. Nous avons enfin un autre dispositif qui assure quant à lui une coordination et un accompagnement minimum lorsque le jeune est sur liste d'attente.

Comment se passe l'accompagnement de vos jeunes sourds ?

Plein Vent propose un accompagnement pluridisciplinaire organisé et coordonné autour de trois grands axes : éducatif, pédagogique et soin. De manière transversale, les prestations proposées répondent à des besoins en termes de santé, d'autonomie et de participation sociale. Nous établissons en concertation avec les jeunes et leurs parents un Projet individuel d'accompagnement qui est le fil rouge des actions que nous mettons ensuite en place. Ce projet n'est pas figé et peut d'ailleurs évoluer dans le temps. C'est pourquoi, chaque année, nous refaisons le point.

Racontez-nous de belles histoires de jeunes qui ont été accompagnés par Plein Vent...

En juillet dernier, comme chaque année à la même période, nous avons dit au revoir à plusieurs jeunes qui vont rejoindre le milieu ordinaire. Après un passage chez nous, ils vont en effet continuer leur parcours dans le collège ou lycée de leur secteur ou bien intégrer la vie professionnelle. C'est chaque année un moment important pour nous. Nous mesurons concrètement les résultats

Un établissement bicentenaire

La première « Ecole de sourds-muets » a été fondée en 1815 par un sourd, David Comberry, qui l'a dirigée pendant quelques années. Géré ensuite par la congrégation des Frères des Ecoles Chrétiennes de 1850 à 1990, l'Institut des Jeunes Sourds, devenu I.J.S. Plein Vent, s'est installé dans ses locaux actuels, 40 rue Franklin à StEtienne. Dès 1974, l'Institut s'est engagé dans des actions d'intégration scolaire. Au départ, des jeunes sourds ont été intégrés en lycée professionnel, après avoir bénéficié d'une scolarité en milieu spécialisé. A partir de 1994, les classes spécialisées du niveau collège, ont été installées dans un collège de la ville, les jeunes sourds ayant des cours communs avec les entendants. A partir de 1999, la création de classes mixtes, sourds et entendants, a été réalisée en scolarité primaire. En 1990, l'I.J.S. s'est doté d'un Service de Soutien à l'Education Familiale et à l'Intégration Scolaire (S.S.E.F.S.). Depuis 2000, son effectif a augmenté progressivement, pour arriver à 40 (codages LPC inclus). Intervenant au départ auprès d'enfants scolarisés en primaire, ce Service accompagne maintenant des enfants, et des jeunes plus âgés, en collèges, en lycées d'enseignement général, en lycées professionnels et en apprentissage. En 2010, l'ensemble de l'activité emploie un peu plus de 80 salariés.

de nos actions et nous pouvons alors nous dire que notre mission d'inclusion a bien été remplie. Mais c'est aussi l'occasion de saluer la réussite des jeunes qui ont su surmonter leurs difficultés pour aller de l'avant. Bravo à eux !

Propos recueillis par Ombeline de Louvigny